

Connaître le cadre réglementaire et les documents de référence

1. Les recommandations internationales :

Les règles d'accessibilité qui **font référence au niveau international se nomment les WCAG** (Web Content Accessibility Guidelines).

Elles sont publiées par un consortium international qui s'appelle le **W3C**.

La version en vigueur des WCAG au 1^{er} mars 2021 est : WCAG 2.1.

Les WCAG sont organisées en 3 niveaux croissants d'accessibilité :

- le **niveau A** : le plus bas niveau, indispensable pour garantir une accessibilité au plus grand nombre ;
- le **niveau AA** (dire à l'oral "double A") : nécessaire pour garantir mais également faciliter l'accès aux informations et fonctionnalités ;
- et le **niveau AAA** (dire à l'oral "triple A") : le niveau maximal, plus spécifique, il ne s'applique pas à tous les contenus ou dans tous les contextes ;

Dans la plupart des pays qui ont rendu l'accessibilité obligatoire, le niveau demandé est le niveau AA des WCAG.

Retenez :

- le nom des recommandations internationales (les WCAG) ;
- le nom des 3 niveaux d'accessibilité (A, AA et AAA) ;
- le niveau requis en général (niveau AA des WCAG).

Les WCAG sont consultables en ligne¹. Il s'agit :

- d'une **référence normative** (type document ISO) ;
- d'un ensemble très complet de pages web, dont la plupart des contenus **ne sont pas traduits en français** ;
- de recommandations qui couvrent **tous les types de contenus numériques** : contenus web, mobiles, elearning, PDF, vidéo, etc.

¹ <https://www.w3.org/TR/WCAG21/>

2. Les méthodes nationales de vérification de la conformité :

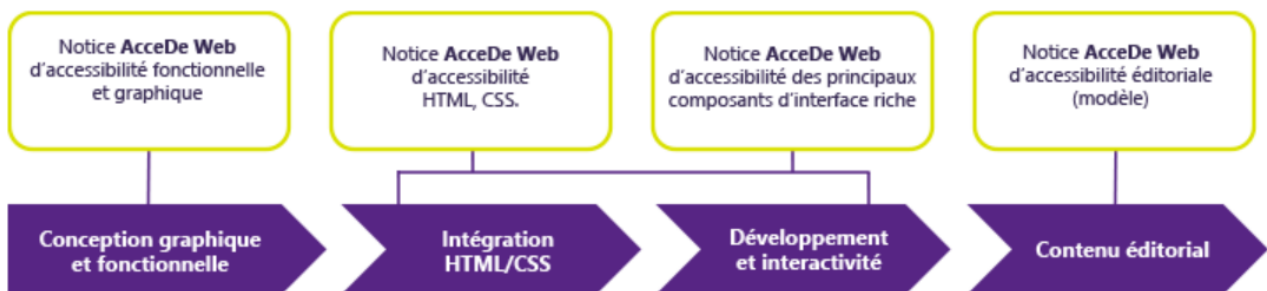
De nombreux pays font uniquement référence aux WCAG dans leur cadre réglementaire. D'autres ont complété les WCAG avec un document national, qui reprend les WCAG mais en les présentant différemment et en utilisant la langue nationale.

En France, le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)² est le document qui fait référence. Il reprend les WCAG, mais en les organisant de manière thématique (critères pour les liens, pour les images, pour les formulaires, etc.), et sous forme de questions.

Retenez :

- qu'il existe des référentiels nationaux dans certains pays ;
- que les 3 niveaux d'accessibilité sont en général repris même quand il y a un référentiel national ;
- si vous travaillez pour la France, le nom du référentiel national français RGAA.

3. Les notices méthodologiques AcceDe Web :



Les WCAG et les référentiels nationaux ne sont pas des documents simples à utiliser dans le cadre d'un projet. Ce sont des documents normatifs ou d'évaluation et ils ne permettent pas d'identifier simplement :

- À quelles étapes d'un projet les recommandations qu'elles contiennent doivent être appliquées.
- Par quels intervenants d'un projet elles doivent être appliquées (graphiste ? intégrateur ? contributeur éditorial ?...).

Dans le cas des WCAG, les recommandations pour les différents types de contenus numériques sont mélangées (web, mobile, PDF, etc.).

Au cours d'un projet, il est donc préférable d'utiliser des documents méthodologiques qui ont été conçus spécialement pour faciliter la mise en œuvre de l'accessibilité en phase projet et qui pourront être utilisés immédiatement par des équipes métiers.

² <https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/>